

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

301ème séance

Samedi 16 mars 1957, à 9 heures 30

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
M.MAQUET	Vice-Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Colonies
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
E.VAN CAMPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSE

M. W.ROBYNS	Membre
-------------	--------

ABSENT

M. M.HOMES	Membre
------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V.VAN STRAELEN, Président.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 300ème séance, tenue le 16 février 1957, est approuvé.

DECISION N° 3.736.- PERSONNEL D'AFRIQUE - COTATIONS.

M. le Conservateur M. MICHA, ayant fait parvenir les éléments nécessaires et son appréciation sur la façon

dont M. le Conservateur-adjoint A.ORY a rempli l'intérim des fonctions de Conservateur pendant son absence, la cote BON est attribuée pour les services rendus par ce dernier au cours de l'année 1956.

Consécutivement à l'inspection de M. V.VAN STRAELEN, Président de l'Institut, au Parc National de la Kagera, la cotation de M. le Chef de poste F.MIESSE, fixée par la décision n° 3.662 (297ème séance - 15 décembre 1956) est revue et portée de ASSEZ BON à BON.

DECISION N° 3.737.- PERSONNEL D'AFRIQUE - INTERIM.

Le bénéfice des dispositions de l'article 44 du Statut des Agents de l'Administration d'Afrique, relatif à l'indemnité pour intérim de fonctions, sera étendu à M. A.ORY, Conservateur-adjoint au Parc National de la Garamba.

M. ORY bénéficiera d'une indemnité dont le montant sera égal à la différence entre le traitement dont il jouissait au moment où il a été chargé de l'intérim de Conservateur du Parc National de la Garamba et le traitement initial du grade immédiatement supérieur à celui dont il est revêtu, pour la durée de l'intérim.

DECISION N° 3.738.- PERSONNEL D'AFRIQUE - MUTATION.

Les circonstances n'ayant pas permis la mutation de M. D.PHILIPPET, suite à la décision n° 3.650 (296ème séance - 8 décembre 1956), M. A.PONCELET a été affecté à la station de Mutsora en qualité de chef de poste.

DECISION N° 3.739.- PERSONNEL D'AFRIQUE - PROLONGATION.

Sous réserve d'un état de santé favorable, la prolongation du terme de M. F. MIESSE, Chef de poste au Parc National de la Kagera, jusqu'au début de l'année 1958, est admise.

DECISION N° 3.740.- PERSONNEL D'EUROPE - ENGAGEMENT.

M. R.HALLARD, messenger, engagé par la décision n° 3.637 (295ème séance - 17 novembre 1956), ayant été appelé sous les armes, l'engagement de M. C.RYPENS, à la date du 25 février 1957, pour le remplacer dans les mêmes fonctions, au salaire de base de 45.000,--Fr (Catégorie B) moins 5.000,--Fr, est approuvé.

DECISION N° 3.741.- PERSONNEL D'EUROPE - FIN DE CARRIERE.

M. J.DOUTRELEPONT, préparateur-technicien, appelé à faire valoir ses droits à la pension à la date du 2 mai 1957, M. H.SYNAVE, préparateur-technicien, est désigné pour le remplacer dans ses fonctions de chef du service des préparations entomologiques de la section scientifique de l'Institut.

DECISION N° 3.742.- CAMP DE LA RWINDI - PRIX DES REPAS ET DES LOGEMENTS.

Il sera proposé à M. le Gouverneur de la Province du Kivu de majorer les prix des repas et des logements pratiqués au camp de la Rwindi, comme suit :

<u>Repas</u> :	petit déjeuner	de 35 à 40 frs
	déjeuner	de 70 à 80 frs
	dîner	de 70 à 80 frs

Le café ou le thé servi le matin au lever du jour et après les repas sera compté 7,50 frs.

Logements : Pavillons ronds de 60 à 70 frs par nuit et par personne.
Pavillons avec salle de bain de 150 à 170 frs par nuit pour une personne.
de 250 à 275 frs par nuit pour deux personnes.

Sous réserve de l'obtention de cette majoration, une réduction de 12% sera accordée aux agences de voyage, sur la facture globale de leurs clients.

DECISION N° 3.743.- GERANCE DU CAMP DE LA RWINDI.

Les dispositions de la décision n° 1.683 (174ème séance - 24 juillet 1947), sont annulées. Dorénavant le prix de tous les logements seront pris en recette par la Station de la Rwindi; la rétribution de Madame H. DANLY, gérante du Camp de la Rwindi, sera opérée sous forme d'une ristourne de 10% sur les factures de logement.

DECISION N° 3.744.- CAMP DE LA RWINDI - BUREAU DE POSTE ET TELEGRAPHE.

Revenant sur la décision n° 3.660 (296ème séance - 8 décembre 1956), suite à l'examen sur place de la situation par M. V.VAN STRAELEN, l'établissement d'un bureau de poste et télégraphe au Camp de la Rwindi géré par le personnel de l'Institut, est admis.

DECISION N° 3.745.- STATION DE LA RWINDI - GERANCE DE LA CANTINE.

Suivant les propositions de M. l'Administrateur-Conservateur C.DONIS, la gérance de la cantine de la Station de la Rwindi, sera confiée, pour une période d'essai d'un an, à un commerçant privé, avec les réserves nécessaires en ce qui concerne l'occupation et la vente de certains articles, tels que boissons alcoolisées.

DECISION N° 3.746.- PARC NATIONAL DE L'UPEMBA - DIVERS.

Après avoir pris connaissance d'une abondante correspondance adressée par M. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba, sur diverses questions, le Comité estime nécessaire de mettre un terme à ces diatribes visant à discréditer le Secrétaire du Comité de Direction.

DECISION N° 3.747.- INSTALLATION DU NOUVEAU SIEGE DE L'INSTITUT.

En vue de la prochaine installation du siège de l'Institut, dans l'immeuble des institutions belges d'Afrique, rue Defacqz, confiance est faite au Président et au Secrétaire du Comité de Direction, pour régler les questions matérielles qui s'imposent.

DECISION N° 3.748.- AUTORISATION DE PUBLICATION.

M. A.MEYER, chargé de mission, est autorisé à publier dans un numéro spécial de la revue suisse "DU" une description du cratère du volcan Nyiragongo et un commentaire de photographies prises par MM. E.SCHULTHESS et O.LEHMANN.

DECISION N° 3.749.- STATION CLIMATOLOGIQUE DU RUWENZORI.

Par la voie du Ministère des Colonies, l'Institut est informé des appréhensions formulées par l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale de voir la station climatologique, dont l'installation au Ruwenzori a été envisagée par la décision n° 3.692 (298ème séance - 19 janvier 1957) faire double emploi avec son propre programme.

Par la même voie cette institution sera informée que le programme de la station du Ruwenzori est orienté vers d'autres buts. Cette question sera, d'ailleurs, reprise ultérieurement.

DECISION N° 3.750.- AUTORISATIONS DE VISITE.

Les autorisations de visites suivantes sont accordées, ainsi que l'exonération de la taxe habituelle :

- 1° à Mademoiselle M.L.CLAESSENS, visite du Parc National Albert, où elle sera l'hôte de l'Institut.
- 2° à MM. CROSSLEY, Président de la Barclay's Bank et J. JUSSIANT, Vice-Président du Crédit Congolais, pour la visite du Parc National Albert.
- 3° à M. MOUSSA, Directeur des Affaires Economiques du Ministère de la France d'Outre-mer, pour la visite du Parc National Albert.
- 4° au Brigadier Général William L.HARDICK, le Lieutenant-Colonel James HUGUES, de l'armée américaine et le Major BRECKX, attaché au cabinet du Ministre de la Défense Nationale, qui effectueront la visite de la plaine des Rwindi-Rutshuru les 15 et 16 avril 1957.
- 5° à M. Walter W.BOYD et son fils John C.BOYD, à M. et Mme J.P.CHAPIN, à MM. Roger T.PETERSON et Bayard READ, pour observer les oiseaux sur les rives du lac Edouard et séjourner au Camp de la Rwindi pendant une semaine.
- 6° à M. R.KEYMOLEN, étudiant en médecine vétérinaire de l'Université de Gand, bénéficiaire d'une bourse de voyage accordée par le Comité des transports congolais, pour la visite du Parc National Albert et du Parc National de la Kagera.

DECISION N° 3.751.- AUTORISATION DE FILMER.

M. Francis J.KREBS, de Williamsville (New-York) sur la recommandation de Mme M.J.AKELEY, est autorisé à se rendre au Mikeno, à la tombe de feu Carl AKELEY, pour y enregistrer un film en couleurs.

DECISION N° 3.752.- FRAIS DE REPRESENTATION.

Une somme de cinq mille francs est votée en faveur de M. J.HAEZAERT, Conservateur-adjoint au Parc National de la Kagera, pour le dédommager des frais de représentation encourus au cours des derniers mois.

DECISION N° 3.753.- FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE - DEMANDES DE SUBSIDES.

Les demandes de subsides suivantes présentées par la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs

Nationaux du Congo Belge à l'Institut, pour avis, sont examinées :

- 1° M. P.de BETHUNE, Professeur de Géologie à l'Université Catholique de Louvain, sera invité à présenter sa demande directement à l'Institut, demande dont le principe est agréé.
- 2° La demande de subside introduite par M. P.PIRLOT, Chargé de mission de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale, n'est pas retenue, l'étude des rongeurs et insectivores qu'il effectue pour compte de cette institution ne justifiant pas une intervention financière de la Fondation, puisqu'elle fait partie de l'activité déjà rémunérée par l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale. L'opportunité d'étendre ses observations au Parc National Albert sera examinée ultérieurement, en fonction de l'état d'avancement de divers travaux en cours.

Les demandes de subsides suivantes sont approuvées et seront soumises à la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge :

- 1° 40.000 frs à M. John HILLABY, rédacteur scientifique aux journaux "TIMES" et "NEW YORK HERALD TRIBUNE", en vue d'une enquête d'information à effectuer dans les Parcs Nationaux du Congo Belge, dans le but de publier des articles de propagande scientifique. Ce subside, demandé à la suite de la décision n° 3.396 (278ème séance - 15 octobre 1955), avait été suspendu, M. HILLABY ayant dû reporter la date de son voyage.
- 2° 15.000 frs à M. J.VERSCHUREN, Aspirant du Fonds National de la Recherche scientifique et collaborateur de l'Institut, pour lui permettre de se rendre à Londres et à Paris en vue de la consultation de collections mammalogiques.
- 3° 15.000 frs à M. R.J.TOURNAY, Botaniste de l'Institut, pour lui permettre d'effectuer un voyage à Londres pour la consultation des herbiers du British Museum et du Jardin Botanique de Kew, nécessaire à l'étude de la Flore du Parc National de la Garamba.
- 4° 30.000 frs à M. A.MEYER, Géologue du Service Géologique du Congo Belge et chargé de mission de l'Institut, en vue de lui permettre la visite des gisements de carbonatites à Fen (Norvège) et un séjour à Helsinki (Finlande) pour rédiger, en collaboration avec M. le

Professeur Th.SAHAMA, de l'Université d'Helsinki, une étude relative à la géologie générale des volcans du Parc National Albert.

- 5° 5.000 frs à M. G.FAGEL, Entomologiste de l'Institut pour un séjour de dix jours à Paris, pour lui permettre d'examiner les matériaux de comparaison des collections de Staphylinides du Muséum National d'Histoire Naturelle.
- 6° Un subside mensuel de 2.500 frs à partir du 1er mars 1957 à M. J.LARUELLE, Assistant au Laboratoire de géologie de l'Université de l'Etat de Gand, à titre de subside de travail pour l'étude micromorphologique des sols du Parc National de la Garamba.
- 7° 15.000 frs à M. C.Fr.ROEWER, pour frais de séjour à Bruxelles, en vue de l'étude des Arachnides du Parc National de l'Upemba.

DECISION N° 3.753.- SUBSIDE ACCORDE A M. J.LARUELLE.

M. J.LARUELLE, Licencié en Sciences géologiques, collaborateur de l'Institut, ayant été attaché au Laboratoire de Géologie de l'Université de Gand, le subside mensuel de 2.500 frs qui lui avait été accordé par la décision n° 3.396 (278ème séance - 15 octobre 1955) est annulé à partir du 1er février 1957.

DECISION N° 3.754.- PROCHAINE SEANCE DU COMITE.

Afin de permettre à M. V.VAN STRAELEN, Président de l'Institut, d'exposer les résultats de son voyage en Afrique, une séance du Comité sera tenue le samedi 23 mars à 10 heures.

La séance est levée à 13 heures 15.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


~~H. DE SAEGER.~~

LE PRESIDENT,



V.VAN STRAELEN.